



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 10 novembre 2025 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

**Sont présents(es) :**

Steven Larose, Maire	Pierre Bertrand, Conseiller
Denis Courte, Conseiller	Amélie Diamond, Conseillère
Richard Pépin, Conseiller	Édith Crevier, Conseillère
Katherine Lebel, Conseillère	Michael Doyle, Directeur général et greffier-trésorier

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Steven Larose, constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 20h00. Il souhaite également la bienvenue aux deux nouvelles conseillères, Amélie Diamond et Katherine Lebel.

### **25-11-182    2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

### **4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **25-11-183    4.1. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Le maire, Steven Larose, fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 1er octobre 2025.

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

### **5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE, DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

Richard Pépin, conseiller du district N° 2, nous mentionne qu'il a assisté au Colloque sur la sécurité civile organisé par le ministère de la Sécurité publique (MSP) du 27 au 29 octobre dernier. Il a trouvé cela très intéressant et a appris de nouvelles choses. Conséquemment, des modifications seront apportées, prochainement, au Plan des mesures d'urgence de la municipalité.

## **6. ADMINISTRATION**

### **25-11-184 6.1. DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE GREFFIER-TRÉSORIER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité:

- D'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois d'octobre 2025, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 24 417.22 \$;
- De ratifier les dépenses requises pour les travaux reliés au Seuil d'investissement du programme TECQ ainsi que les travaux reliés au PAVL-CE pour la somme de 23 383.08 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

### **25-11-185 6.2. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer en novembre 2025 et de la liste des paiements émis en octobre 2025;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Amélie Diamond et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise et ratifie, le cas échéant, les dépenses et les paiements des sommes identifiées à la liste des comptes à payer en novembre 2025 et à la liste des paiements émis en octobre 2025, telles que présentées dans le cadre de la présente séance au montant total de : 399 370.73\$;

- Comptes à payer en novembre, total : 308 043.84 \$ :
  - Accès D : 307 743.84 \$
  - Chèque(s) N° 408: 300.00 \$;
- Paiements émis en octobre: 16 304.80 \$ ;
- Paies émises en octobre: 75 022.09 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

### **25-11-186 6.3. ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

### **25-11-187 6.4. ADHÉSION À PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES LAURENTIDES (PREL)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité soutient la mission du PREL qui est de sensibiliser et mobiliser les jeunes et leur famille à la persévérance scolaire et à la réussite éducative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité:

- D'autoriser la direction générale à procéder au renouvellement de l'adhésion au PREL chaque année;
- D'autoriser le paiement au montant de 25.00\$ pour l'adhésion 2025-2026 au PREL et d'affecter la dépense au poste budgétaire N° 02-130-00-494;
- D'autoriser le paiement de l'adhésion pour les années subséquentes et d'affecter la dépense au poste budgétaire N° 02-130-00-49.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

**25-11-188    6.5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EEC)**

ATTENDU QUE le Gouvernement du Canada a créé le programme Emplois d'été Canada (EEC), une composante de la Stratégie emploi et compétences jeunesse au titre de laquelle une aide financière peut être accordée aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des jeunes pour les aider à obtenir un emploi ou des compétences liées à la carrière;

ATTENDU QUE la municipalité de Montcalm souhaite effectuer une demande d'aide financière pour ledit programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité:

- QUE la municipalité effectue une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;
- D'autoriser le directeur général à signer l'entente et tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

**25-11-189    6.6. EMBAUCHE DE MONSIEUR MAXIME PÉPIN À TITRE DE RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE LA VOIRIE**

*Avant le traitement de ce point, le conseiller, Richard Pépin, déclare un intérêt personnel en tant que personne liée à Maxime Pépin et se retire à 20h08 de la table du conseil pour la durée des délibérations et du vote sur ce point.*

*À la suite du vote, le conseiller, Richard Pépin, reprend sa place à 20h09 à la table du conseil.*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire pourvoir le poste de responsable de l'urbanisme et de la voirie, vacant depuis le 8 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Maxime Pépin avait posé sa candidature dans le cadre de l'affichage de poste de directeur des opérations;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Maxime Pépin a été embauché et a débuté ses fonctions le 20 octobre dernier à titre de responsable de l'urbanisme et de la voirie pour pourvoir le poste vacant suite au départ de Monsieur Jérémie Martin;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2.1 du chapitre II du règlement N° 192-2002 tel qu'amendé sur les permis et les certificats : l'administration des règlements d'urbanisme est confiée au fonctionnaire désigné par le Conseil ci-après nommé: «fonctionnaire désigné», l'«inspecteur des bâtiments», l'«inspecteur municipal», ou l'«inspecteur»;

CONSIDÉRANT QUE le titre responsable de l'urbanisme et de la voirie ne figure pas dans la liste de fonctionnaires désignés par le règlement N° 192-2002 tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil et la direction désirent donner à Monsieur Maxime Pépin, responsable de l'urbanisme et de la voirie, l'administration complète de l'ensemble des règlements d'urbanisme de la municipalité de Montcalm;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller / Madame la conseillère Denis Courte et résolu à l'unanimité:

- D'entériner l'embauche de Monsieur Maxime Pépin à titre de responsable de l'urbanisme et de la voirie aux conditions suivantes :
  - Entrée en fonction : 20 octobre 2025 pour un poste à temps plein 35 heures par semaine;
  - Taux horaire de 41.21 \$;
  - Période de probation de 6 mois;

- De déléguer au responsable de l'urbanisme et de la voirie les titres suivants:
  - «**inspecteur municipal**» afin de respecter l'article 2.1 du chapitre II du règlement N° 192-2002 tel qu'amendé sur les permis et les certificats;
  - «**contrôleur**» afin de respecter l'article 3 du règlement N° 339-2020 tel qu'amendé sur les animaux;
  - «**officier**» afin de respecter l'article 7.3 du règlement N° 346-2022 sur les nuisances;
  - et tous autres titres lui donnant le pouvoir et l'administration complète de l'ensemble des règlements d'urbanisme de la municipalité de Montcalm.

Adoptée à l'unanimité des membres présents et habiles à voter

**25-11-190 6.7. DÉSIGNATION D'UN AGENT DE LIAISON EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

*Avant le traitement de ce point, le conseiller, Richard Pépin, déclare un intérêt personnel en tant que personne liée à Maxime Pépin et se retire à 20h10 de la table du conseil pour la durée des délibérations et du vote sur ce point.*

*À la suite du vote, le conseiller, Richard Pépin, reprend sa place à 20h11 à la table du conseil.*

ATTENDU QUE la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, c. S-2.1 article 51.) prévoit que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs;

ATTENDU QUE la municipalité de Montcalm désire assurer la mise en oeuvre et le suivi des obligations qui lui incombent en matière de santé et de sécurité au travail;

ATTENDU QUE la désignation d'un agent de liaison permet d'assurer la communication, la coordination et le suivi des activités relatives à la santé et la sécurité au travail au sein de l'organisation;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à la nomination d'un agent de liaison à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- QUE le conseil municipal de la municipalité de Montcalm désigne Monsieur Maxime Pépin à titre d'agent de liaison en santé et sécurité au travail pour la Municipalité;
- QUE Monsieur Maxime Pépin soit chargé d'assurer la liaison entre la municipalité, les employés et les instances concernés en matière de santé et sécurité au travail, et de veiller à la mise en oeuvre des mesures préventives et correctives appropriées.

Adoptée à l'unanimité des membres présents et habiles à voter

**25-11-191 6.8. AJUSTEMENT SALARIAL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe /greffière-trésorière adjointe par intérim occupe le poste depuis janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE Madame Valérie Labelle, exerce déjà les tâches en lien avec le poste de directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe et qu'elle démontre avoir les habilités pour le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, et résolu à l'unanimité d'ajuster le salaire annuel de la directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe par intérim à 80 250 \$ par année, soit un taux de 7% supérieur au responsable de l'urbanisme et d'ajuster son taux horaire rétroactivement au 20 octobre 2025;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

**25-11-192 6.9. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA PART DE BOUFFE LAURENTIENNE**

CONSIDÉRANT QUE Bouffe laurentienne sollicite l'aide financière de la municipalité afin de pouvoir maintenir en activité les services du comptoir alimentaire de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le comptoir mobile a été mis en oeuvre afin d'offrir un service d'aide alimentaire de proximité autrefois offert par La Samaritaine, mais dont très peu de familles ont pu bénéficier, étant donné la distance de leur domicile, particulièrement durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE chaque semaine Bouffe laurentienne prépare un panier de denrées pour 15 à 20 familles de Montcalm, dont une vingtaine d'adultes et cinq enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm croit en ce service et veut soutenir Bouffe laurentienne dans la distribution de paniers alimentaires pour les citoyens de Montcalm;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser une aide financière à Bouffe laurentienne pour la somme de 3000.00 \$, d'affecter la dépense au poste budgétaire 02 190 00 970 et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

**25-11-193 6.10. DONATION À LA FONDATION PALLIACCO DANS LE CADRE DE LA RANDONNÉE SOUS LES ÉTOILES 2026**

CONSIDÉRANT QUE Palliaco est un organisme de bienfaisance qui offre des services d'accompagnement, de répit et de soutien aux personnes atteintes de cancer, aux malades en fin de vie, aux proches aidants, aux personnes en deuil et aux enfants atteints de cancer et à leurs parents, sur le territoire des MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et du sud d'Antoine-Labelle, gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a fait un don de 300 \$ l'année dernière pour 3 participants pour cette même activité et que les profits de la Randonnée sous les étoiles sont consacrés exclusivement aux activités de Palliaco et pour en assurer la pérennité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le don au montant de: 400.00 \$ à titre de 100.00 \$ par inscription pour :
  - Monsieur Denis Courte, conseiller;
  - Madame Edith Crevier, conseillère;
  - Madame Katherine Lebel, conseillère;
  - Madame Valérie Labelle, directrice générale adjointe;
- D'en autoriser le paiement via la carte de crédit Visa Desjardins Affaires et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-190-00-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

25-11-194

**6.11. DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LA REVITALISATION DE LA COUR D'ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL**

CONSIDÉRANT QUE l'école Arc-en-ciel d'Huberdeau est à la recherche de partenaires pour le dépôt d'une aide financière pour un projet d'amélioration de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école Arc-en-ciel a besoin d'appui du milieu et d'un soutien financier de 8 000\$ du milieu afin de pouvoir déposer sa demande d'aide financière - Amélioration des cours d'école;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes de la municipalité de Montcalm fréquentent l'école Arc-en-ciel d'Huberdeau et que la municipalité voit d'un bon œil le projet d'embellissement de la cour d'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katherine Lebel et résolu à l'unanimité:

- D'abroger la résolution N° 24-01-014;
- QUE la municipalité de Montcalm appuie le projet d'embellissement de la cour de l'école Arc-en-ciel d'Huberdeau;
- Qu'elle s'engage à offrir un soutien financier de 2% du coût du projet, à condition que celui-ci soit réalisé d'ici le 31 décembre 2026, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ et d'affecter la dépense au poste budgétaire N° 02-190-00-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

25-11-195

**6.12. VENTE DE LOTS SUR LA MONTÉE DE MONTCALM - MANDAT AU NOTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE Madame Suzanne Blier a démontré l'intention d'acquérir les lots suivants, tous situés sur la Montée de Montcalm :

<u># lot</u>	<u>N° MATRICULE</u>	<u>Valeur au rôle 2024-2025-2026</u>	<u>Superficie m2</u>
5708248	2988-63-6023	1 200.00 \$	464.50
5708250	2988-63-7521	1 200.00 \$	464.50
5708251	2988-63-9461	600.00 \$	232.30
5708221	2988-71-6057	1 200.00 \$	464.50
5708223	2988-71-6941	1 200.00 \$	464.50
5708224	2988-71-7639	1 200.00 \$	464.50
5708246	2988-72-0085	1 200.00 \$	464.50
5708247	2988-72-3705	1 700.00 \$	696.80
5708222	2988-72-6400	600.00 \$	232.30
5708252	2988-73-3953	5 100.00 \$	2 090.30
5708253	2988-73-5108	2 300.00 \$	929.00
5708255	2988-74-7040	6 100.00 \$	2 903.20
5708225	2988-81-1748	600.00 \$	232.30
5708226	2988-81-2446	600.00 \$	232.30
5708219	2988-81-3014	1 200.00 \$	464.50
5708227	2988-81-3944	600.00 \$	232.30
5708220	2988-81-4113	600.00 \$	232.30
5708228	2988-81-6240	600.00 \$	232.30
5708233	2988-83-4429	9 000.00 \$	5 202.60

CONSIDÉRANT QUE Madame Blier a présenté à la municipalité un plan clair de ses intentions d'achat et du lotissement éventuel pour conformer les lots dérogatoires;

CONSIDÉRANT QUE Madame Blier offre la somme de 29 290\$ pour acquérir l'ensemble des lots énumérés ci-haut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Amélie Diamond et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser la municipalité de Montcalm à vendre les lots indiqués ci-haut à Madame Suzanne Blier pour un montant de 29 290 \$;
- D'autoriser la direction générale à mandater un notaire, s'il y a lieu, pour effectuer la transaction;
- D'autoriser le maire, Monsieur Steven Larose, et le directeur général, Monsieur Michael Doyle à signer au nom et pour la municipalité de Montcalm l'acte de vente et tous autres documents afférents à cette transaction;
- D'autoriser la dépense et le paiement des honoraires professionnels du notaire, s'il y a lieu, qui seront ensuite facturés à Madame Suzanne Blier.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

#### **6.13. DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 31 OCTOBRE 2025**

La liste des arrérages de taxes au 31 octobre 2025 est déposée au conseil.

#### **6.14. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les déclarations des intérêts pécuniaires du maire Steven Larose et des conseillers / conseillères suivant(e)s sont déposées au conseil : Denis Courte, Richard Pépin, Katherine Lebel, Pierre Bertrand, Amélie Diamond et Édith Crevier.

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**25-11-196**

#### **7.1. MANDAT À MONSIEUR JEAN-PHILIPPE ROBIDOUX, URBANISTE DE VERT-DEMAIN - CONSULTATION EN URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le département de l'urbanisme requiert une attention particulière;

CONSIDÉRANT QUE les demandes sont nombreuses et très prenantes;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Philippe Robidoux, a les connaissances et habiletés pour accompagner le responsable de l'urbanisme et de la voirie dans l'exécution de ses tâches en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Philippe Robidoux est d'accord et disposé à offrir ses services de consultant en urbanisme à la Municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le conseil et la direction désirent donner à Monsieur Jean-Philippe Robidoux, urbaniste de Vert-Demain, l'administration complète de l'ensemble des règlements d'urbanisme de la municipalité de Montcalm pour la durée de son mandat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité :

- DE mandater Monsieur Jean-Philippe Robidoux, urbaniste de Vert-Demain pour environ 150 heures de consultation d'ici la fin de l'année 2025;
- DE lui déléguer le pouvoir d'inspection sur le territoire de la municipalité et l'administration complète de l'ensemble des règlements d'urbanisme de la municipalité à titre d'«inspecteur municipal», de «contrôleur» et d'«officier»;
- DE l'autoriser à procéder à l'émission et à la signature des permis et des constats d'infraction pour la municipalité de Montcalm;
- D'autoriser le paiement des honoraires à un taux de 90 \$/heure et les frais de déplacement reliés à ce mandat et d'affecter les dépenses au poste budgétaire N° 02-610-00-410.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

25-11-197

## **7.2. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE Mme Amélie Diamond a été élue au poste de conseillère municipale du district N° 5 et qu'elle doit céder sa place en tant que membre citoyenne au sein du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la candidature de M. Sylvain Daoust à titre de nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres actuels : Annick Tassé, Carole Charles et Jean Myre veulent renouveler leur mandat, conformément au règlement N° 196-2002 tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désigne, Madame la conseillère Amélie Diamond à titre de président / présidente du comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- De nommer les personnes suivantes, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans: Annick Tassé, Carole Charles, Jean Myre et Sylvain Daoust;
- De désigner Madame la conseillère Amélie Diamond à titre de présidente du comité consultatif en urbanisme;
- De désigner Madame la conseillère Édith Crevier à titre de présidente suppléante du comité consultatif en urbanisme;
- D'autoriser la formation des membres du CCU et d'autoriser la dépense et le paiement au poste budgétaire N° 02-610-00-454.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

25-11-198

## **7.3. NOMINATION DU REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST (RIMRO)**

CONSIDÉRANT QU'une entente relative à la création d'une Régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles a été conclue avec les Municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, de Brébeuf, d'Huberdeau, de Montcalm et la Ville de Barkmere;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katherine Lebel et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Pierre Bertrand en tant que représentant de la municipalité de Montcalm afin de siéger au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest (RIMRO) et de nommer Monsieur Steven Larose à titre de représentant substitut.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

25-11-199

### **8.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION, REDDITION DE COMPTE**

Dossier no: LGN69722 - 78055 (15) - 20250415-021

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Montcalm a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur le conseiller Denis Courte, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Montcalm approuve les dépenses nettes au montant de 20 635.62 \$ pour les travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

## **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

S/O

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

### **25-11-200 10.1. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - COURS DE FITNESS PAR SUSAN FARMER**

CONSIDÉRANT QUE Madame Susan Farmer désire prolonger la session actuelle de ses cours de Fitness au centre communautaire de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite rendre disponible le centre communautaire pour favoriser la tenue d'activités pour les citoyens de Montcalm et des municipalités avoisinantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser Madame Susan Farmer à utiliser le centre communautaire sans frais, les lundis matin entre 10h30 et 11h30, pour la tenue de cours de Fitness rétroactif du 3 novembre au 1er décembre 2025;
- QUE la municipalité se réserve le droit d'annuler l'activité lorsque la salle est requise.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

### **25-11-201 10.2. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LOISIRS LAURENTIDES - SOUTIEN FINANCIER FONDS ATHLÈTE LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QUE les membres de Loisirs Laurentides bénéficient de plusieurs avantages, activités et services;

CONSIDÉRANT QUE Loisirs Laurentides et son comité de travail du Fonds de l'athlète des Laurentides sollicitent l'appui de la municipalité pour contribuer au programme de bourses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité:

- De renouveler l'adhésion de la municipalité à Loisirs Laurentides pour 2025-2026, au montant de 95.22 \$ taxes incluses et d'en autoriser le paiement via la carte de crédit Visa Desjardins Affaires et d'affecter la dépense au poste budgétaire N° 02-130-00-494;
- D'autoriser la direction générale à procéder au renouvellement de l'adhésion annuellement à Loisirs Laurentides, d'en autoriser le paiement et d'affecter la dépense au poste budgétaire N° 02-130-00-494;
- De soutenir le Fonds de l'athlète des Laurentides en effectuant un don de 0.03\$ par habitant (décret de la population pour 2025: 653) pour un montant de 19.59 \$ et d'autoriser le paiement en affectant la dépense au poste budgétaire N° 02-190-00-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

## **11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **25-11-202 11.1. ENTRETIEN DES BORNES SÈCHES 2026**

CONSIDÉRANT QUE les bornes sèches ont été inspectées par SOS Bornes Sèches;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de SOS Bornes Sèches pour effectuer l'inspection, les entretiens en 2026;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente avec le Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant, l'inspection, les entretiens et les corrections doivent être effectués chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser les inspections, entretiens et suivis de mise aux normes des bornes sèches par SOS Bornes Sèches pour 2026;
- D'autoriser la dépense d'approximative de 3 745 \$ avant taxes et d'autoriser le paiement en 2026 via le poste budgétaire N° 02 220 00 526.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

## **12. VARIA**

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2e période de questions est offerte aux citoyens présents.

### **25-11-203 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Amélie Diamond, et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 10 novembre à 20h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général  
et greffier-trésorier